



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2016 (2)

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le lundi 19 décembre 2016 à 19 h 15, à laquelle sont présents Mmes les conseillères, Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza) et Diane Gargantini ainsi que MM. les conseillers., Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge.

Le greffier et directeur général adjoint, M. Pierre-Alain Bouchard, et la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, sont aussi présents.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, est également présente jusqu'à la fin de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 15. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

035/19-12-16-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière adjointe, à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du Règlement numéro A-28 décrétant et établissant les quotes-parts payables par les municipalités liées de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2017
3. Comités et commissions
4. Période de questions du public
5. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

036/19-12-16-A

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-28 DÉCRÉTANT ET ÉTABLISSANT LES QUOTES-PARTS PAYABLES PAR LES MUNICIPALITÉS LIÉES DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Lacasse lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 décembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2016 (2)

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ont été mentionnés par la greffière adjointe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Règlement numéro A-28 décrétant et établissant les quotes-parts payables par les municipalités liées de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2017 soit adopté.

Que le règlement numéro A-28 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Sur cette proposition, le vote est demandé :

Mme la conseillère, Céline Beauregard, se prononce contre cette proposition;
(ce vote compte pour 1,00 voix);

Mme la mairesse, Déborah Bélanger, Mme la conseillère, Diane Gargantini, et MM. les conseillers, Denis Lacasse, André Tremblay, Denis Charette, Yves Sigouin et Daniel Forget se prononcent en faveur de cette proposition;
(chaque vote d'un représentant de la Ville de Rivière-Rouge compte pour 0,62 voix X 7 représentants = un total de 4,34 voix).

ADOPTÉE par le vote de la majorité absolue de ses membres

Le texte intégral du Règlement numéro A-28 décrétant et établissant les quotes-parts payables par les municipalités liées de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2017 est reproduit au livre des règlements.

037/19-12-16-A

COMITÉS ET COMMISSIONS

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve la nomination des membres suivants au sein des comités et commissions et sur les différents dossiers de l'Agglomération de Rivière-Rouge, et ce, à compter du 19 décembre 2016 :

Comité de sécurité publique :

Responsable : André Tremblay
Délégué : Denis Lacasse
Délégué : Richard Therrien (La Macaza)
Substitut : Georges-Yvan Gagnon (La Macaza)
ou Céline Beauregard (maire de La Macaza)
Substitut : Diane Gargantini

Mesures d'urgence pour l'Agglomération de Rivière-Rouge :

Coordonnateur : Directeur général de la Ville de Rivière-Rouge ou en cas d'absence, le greffier et directeur général adjoint de la Ville de Rivière-Rouge

Coordonnateur adjoint : Directeur du Service de sécurité incendie de la Ville.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2016 (2)

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 007/01-02-16-A adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} février 2016.

Que les délégués (membres) nommés par la présente résolution siègent sur demande et selon les besoins des différents dossiers desdits comités.

Que les personnes nommées sur les comités et commissions mentionnés ci-dessus soient autorisées à participer aux réunions de ces comités et que les frais de déplacement relatifs à ces réunions tenues en dehors des limites de l'Agglomération de Rivière-Rouge leur soient remboursés suite à la réception d'une facture détaillée desdites dépenses sur le formulaire transmis par la Ville.

Que la liste desdits comités et leurs membres soit publiée sur le site Web de la Ville.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

038/19-12-16-A

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance extraordinaire soit et est levée. Il est 19 h 18.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lise Cadieux
Greffière adjointe

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse